i7 : Loi ALUR
Pack Immobilier - Initiation

LES OBJECTIFS

Répondre aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier.
Les grands changements mis en place par la loi ALUR

PROGRAMME

Obligations, pratiques et nouvelles règles de la transaction

- les bases du contrat
- le mandat et les modifications de la loi ALUR
- la rémunération et dédommagement de l'agent immobilier
- le bon de visite
- le devoir d'information et de conseil
- la publicité, les diagnostics, les pourparlers, l'avant contrat
- l'acte authentique
- l'habitat participatif…

La gestion locative

- les contrats; les mentions obligatoires du mandat et fonctionnement
- l'obligation des parties et missions du gestionnaire locatif
- la fin du mandat
- les baux
- constituer et étudier le dossier du candidat locataire
- les différents préavis, reconduction et transfert du bail…

La gestion de la copropriété

- la copropriété
- les acteurs de la copropriété, leurs rôles et l'assemblée générale
- la maintenance de l'immeuble; la vente d'un lot en copropriété
- l'individualisation des frais de chauffages collectifs…

INFO +

Durée
2 Jours – 15 heures
Public
Toute personne concernées par les métiers de l'architecture, de l'immobilier, de l'aménagement, de l'agencement, des TPE et PME œuvrant pour le bâtiment.
Niveau
Initiation
Information et inscription
01 34 20 20 44
www.lenaconseil.com
contact@lenaconseil.com
Coût
Sur devis
Financement
Prise en charge possible

Nos labels Qualité

Qualiopi processus certifié

TOSA® Centre Agréé

MON COMPTE FORMATION

DATADOCKÉ

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques - Etudes de cas, mise en situation - Pédagogie participative
Moyens matériels mis à disposition : Présentiel : salle de formation équipée d'Internet, Vidéo projecteur, Paper-board.
Intervenants : formateurs experts / Distanciel synchrone : Formation en distanciel sur logiciel Zoom, Microsoft Teams.
Méthodes d'évaluation : Feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et les formateurs, Attestation de présence en fin de formation, Feuille d'évaluation, Attestation de compétences
Accessibilité aux personnes en situation de handicap – parking PMR

i7 : Loi ALUR
Pack Immobilier - Initiation

LES OBJECTIFS

Répondre aux exigences de la loi ALUR et du décret du 21 février 2016 concernant l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier.
Les grands changements mis en place par la loi ALUR

PROGRAMME

La formation des agents immobiliers aux ventes de biens a construire

- Le statut commun des ventes d'immeuble à construire
- La vente en l'état futur d'achèvement
- La vente à terme
- La vente de biens en secteur protégé
- La vente de biens à rénover

La déontologie

- Champ d'application
- Éthique professionnelle
- Respect des lois et règlements
- Compétence
- Organisation et gestion de l'entreprise
- Transparence
- Confidentialité
- Défense des intérêts en présence
- Conflit d'intérêts
- Confraternité
- Règlement des litiges
- Discipline

INFO +

Durée
2 Jours – 15 heures
Public
Toute personne concernées par les métiers de l'architecture, de l'immobilier, de l'aménagement, de l'agencement, des TPE et PME œuvrant pour le bâtiment.
Niveau
Initiation
Information et inscription
01 34 20 20 44
www.lenaconseil.com
contact@lenaconseil.com
Coût
Sur devis
Financement
Prise en charge possible

Nos labels Qualité

Qualiopi processus certifié

TOSA® Centre Agréé

MON COMPTE FORMATION

DATADOCKÉ

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES

Apports théoriques - Etudes de cas, mise en situation - Pédagogie participative
Moyens matériels mis à disposition : Présentiel : salle de formation équipée d'Internet, Vidéo projecteur, Paper-board.
Intervenants : formateurs experts / Distanciel synchrone : Formation en distanciel sur logiciel Zoom, Microsoft Teams.
Méthodes d'évaluation : Feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et les formateurs, Attestation de présence en fin de formation, Feuille d'évaluation, Attestation de compétences
Accessibilité aux personnes en situation de handicap – parking PMR